

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 340

présenté par
M. Lefebvre

ARTICLE 80

Après les mots :

« à l'article »,

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 2 :

« L. 5423-24 du code du travail. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.